

GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC INC. (GAIHST)



ENCAN EN LIGNE 2019

PLAN DE VISIBILITÉ

DU 15 NOVEMBRE
AU 8 DÉCEMBRE 2019

QUI SOMMES-NOUS?

Le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST) est un organisme communautaire à but non lucratif situé à Montréal, au Québec, depuis 1980 et qui vient en aide aux victimes de harcèlement sexuel et/ou psychologique en milieu de travail.

Seul organisme au Québec voué exclusivement à combattre le harcèlement au travail, le GAIHST a comme principal objectif de briser l'isolement qui entoure les personnes aux prises avec une telle situation et de sensibiliser la population sur la problématique du harcèlement au travail.

Le GAIHST agit comme groupe de support auprès des travailleuses et des travailleurs à la recherche d'une aide morale et d'un appui technique pour la défense de leur droit à un milieu de travail exempt de harcèlement. Il agit également à titre d'organisme-conseil auprès des entreprises intéressées à mettre à jour ou à implanter une politique interne de prévention et de sensibilisation au harcèlement et à ses conséquences.

L'ENCAN EN LIGNE DU GAIHST, C'EST:

- Un événement regroupant des partenaires sensibles à la cause du harcèlement au travail;
- Une activité d'autofinancement pour permettre au GAIHST d'amasser des fonds;
- Une plateforme accessible à tous depuis le confort de chez soi;
- De nombreux lots divers et variés pour tous les goûts;
- Des centaines de mises durant trois semaines.

QUELQUES COMMANDITAIRES DE NOTRE ENCAN EN LIGNE 2018

Proposition de commandite

Votre commandite peut prendre
la forme:

- d'un don en produit
- d'un don en service
- d'un don monétaire



VISIBILITÉ OFFERTE

Visibilité et avantages	PLATINE	OR	ARGENT	BRONZE
Valeur	1501\$ et plus	1001\$ à 1500\$	De 501\$ à 1000\$	Jusqu'à 500 \$
Page Facebook du GAIHST	Nom de la compagnie + logo + photo ou mention du don + lien site web	Nom de la compagnie + logo + photo ou mention du don + lien site web	Nom de la compagnie + logo + photo ou mention du don	Nom de la compagnie + logo + photo ou mention du don
Site web du GAIHST	Logo sur la page d'accueil du site web du GAIHST (dans la bannière)	Nom de la compagnie + logo + lien site web sur la page encan du GAIHST	Nom de compagnie + logo sur la page encan du GAIHST	Nom de la compagnie sur la page encan du GAIHST
Journal «info-GAIHST»	Nom de la compagnie + logo + lien site web sur la page encan du GAIHST	Une demi-page pour une entrevue	Nom de la compagnie + logo	Nom de la compagnie
Plateforme de l'encan en ligne	Une page entière pour une entrevue	Nom de la compagnie + logo + photo du don + lien site web	Nom de la compagnie + logo + photo du don + lien site web	Nom de la compagnie + logo + photo du don + lien site web

Vous pouvez aussi nous soutenir d'une autre façon :

Tirage spécial : organisez votre propre tirage d'un don de votre choix durant la période de l'encan et reversez le montant de la vente des coupons au GAIHST. Vous bénéficierez également de visibilité.

CONTACT

Laura Garnier,
Chargée de projets
laura.garnier@gaihst.qc.ca

Diana Mendoza Simonds,
Assistante chargée de projets
diana.mendoza@gaihst.qc.ca



GRUPE D'AIDE ET D'INFORMATION
SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL
AU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.

2231 RUE BÉLANGER
MONTRÉAL (QC) H2G 1C5

TÉL.: 514 526-0789
WWW.GAIHST.QC.CA



LE HARCÈLEMENT
SEXUEL EST
UN ABUS DE
POUVOIR



ÇA FAIT PAS
PARTIE D'LA JOB

MERCI!

ANNEXE: ÉTAT DES LIEUX DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Le harcèlement au travail: un sujet d'actualité

Le harcèlement sexuel au travail a été élu nouvelle de l'année 2017 selon une majorité de rédactions des médias du pays. En effet, suite à des allégations de harcèlement sexuel visant le producteur américain Harvey Weinstein, ce sont des personnalités publiques de partout dans le monde, y compris au Canada et au Québec, qui ont fait l'objet d'accusations pour inconduites sexuelles.

Le #moiaussi #metoo a ainsi vu le jour dans les médias sociaux encourageant les femmes à briser le mur du silence en partageant le mot clic.

En 2018, les dénonciations continuent et le sujet du harcèlement au travail n'a jamais été autant au coeur des préoccupations.

Révision de la Loi sur les normes du travail

D'importantes modifications ont été apportées à la Loi sur les normes du travail concernant le harcèlement psychologique et sexuel. En effet, en plus des clarifications apportées à la définition du harcèlement psychologique, le délai de dépôt d'une plainte a été augmenté et la responsabilité des employeurs en la matière a été précisée puisqu'ils doivent se doter d'une politique sur le harcèlement et le traitement des plaintes depuis le 1er janvier 2019.



Ci-dessus, les membres de l'équipe du GAIHST en entrevues média et lors des consultations devant la commission de l'économie et du travail.